

Intervention de l'Union Départementale des syndicats CGT de Loir & Cher au rassemblement du 8 juin 2017.

Cher.es ami.es,
Cher.es camarades,

Le 8 mai dernier, l'élection du riche ex-employé de la banque Rothschild, ex-ministre de l'économie de F. Hollande, constitue une grande menace pour les conditions de vie et de travail de l'ensemble des salariés, des retraités, des privés d'emploi et de la jeunesse.

Loin du renouveau politique annoncé, le candidat fabriqué sur mesure par le tandem Gattaz/Hollande, pour contourner le rejet des politiques d'austérité et de régression sociale menées par alternance par la droite et ceux qui se disent de gauche depuis plus de 30 ans, a clairement annoncé ses intentions de poursuivre et d'amplifier ces politiques au service exclusif des intérêts du patronat, des grands groupes et de la finance, dans le cadre d'une intégration renforcée dans l'Union Economique et Monétaire Européenne.

Les intentions réelles vis-à-vis du monde du travail sont claires, la vitesse et la brutalité des méthodes qu'il entend utiliser sont sans ambiguïté.

Tout d'abord, il veut accélérer la destruction du Code du travail et des Conventions collectives par la mise à mort définitive de la hiérarchie des normes avec une nouvelle loi El Khomri puissance 10.

Son objectif est de déroger quasi totalement au Code du travail, par accord d'entreprise défavorable pour les salariés, dans de nombreux domaines dont le contrat de travail, les salaires, les conditions de travail et en utilisant la bonne vieille méthode du chantage à l'emploi.

Il ne subsisterait du Code du travail que quelques feuillets fixant les grands principes d'ordre public qui seront non dérogeables, à savoir, la durée « officielle » du travail, la protection syndicale, le SMIC (mais pour combien de temps ?) et les principes contre la discrimination.

Macron entend également remettre sur le tapis le plafonnement et la barémisation des indemnités prud'homales. En réalité, il veut permettre aux patrons voyous d'arnaquer leurs salariés, de licencier illégalement en toute impunité.

Dans le même temps, il entend offrir la possibilité aux employeurs d'user et d'abuser du référendum d'entreprise. Ainsi, dans le cas où les organisations syndicales refuseraient d'avaliser les reculs sociaux contenus dans un accord, l'employeur pourrait les contourner en imposant unilatéralement le référendum d'entreprise.

Belle conception du prétendu dialogue social.

Mais les atteintes au droit syndical, aux prérogatives des représentants des personnels ne s'arrêtent pas là. Dans la poursuite de la loi Rebsamen, il entend mettre en cause les Institutions représentatives des personnels en fusionnant les Délégués du Personnel, les Comités d'Entreprises et les Comités d'Hygiène, de Sécurité et Conditions de Travail en une seule instance, la Délégation Unique du Personnel, quelle que soit la taille de l'entreprise, et en réduisant leurs prérogatives.

Cela va dans le sens d'une réponse à une vieille revendication du patronat de supprimer la présence syndicale sur les lieux de travail, la possibilité pour les salariés d'être représentés et défendus dans les entreprises.

Mais notre système de protection sociale solidaire est clairement dans la ligne de mire du nouveau locataire de l'Élysée. Toujours sur la même rengaine du fameux « coût du travail » qui serait trop élevé

en France, nuit à la compétitivité des entreprises, Macron veut amplifier les attaques contre le financement de la sécurité sociale par les richesses créées par le travail, par les cotisations sociales. Ainsi, cyniquement, il présente la diminution des cotisations sociales salariales maladie et chômage comme une augmentation du revenu net des salariés, compensée partiellement par une augmentation de la CSG que chaque contribuable paiera.

C'est en réalité un nouvel affaiblissement des recettes de la sécurité sociale tout en renforçant le rôle et les prérogatives des complémentaires santé, essentiellement les assurances privées, pour faire basculer notre protection sociale vers l'assurantiel individuel privé, comme le préconise Bruxelles. Concernant le système d'indemnisation du chômage, le transfert de son financement par l'impôt va légitimer une nouvelle agression de l'Etat envers les chômeurs.

Considérant que les chômeurs sont responsables de leur situation, soupçonnés a priori d'inertie et d'abus d'indemnité, Macron veut leur imposer docilité et mobilité extrême.

Alors que d'un côté il entend instituer la précarité généralisée, faciliter les licenciements, le programme de Macron prônant la radiation de l'assurance chômage pour tout privé d'emploi qui refusera deux « offres décentes », d'emploi dans sa région, une offre décente étant définie comme n'importe quel emploi avec un salaire jusqu'à 25% inférieur au précédent.

Macron veut également engager la fin de notre système de retraite solidaire de la sécurité sociale et des régimes spéciaux, par la création des retraites par points, dites à comptes notionnels.

La retraite ne sera plus calculée sur les 25 meilleures années mais sur toute la durée de la vie professionnelle, période de chômage et de petits boulots compris. Le montant de la retraite, forcément moindre, dépendra des euros cotisés sur un compte virtuel et baissera automatiquement quand l'espérance de vie moyenne de votre classe d'âge augmente.

Le but, pour Macron est que le régime crée des retraites suffisamment faibles pour faire de la place aux fonds de pensions et aux retraites par capitalisation, que lui réclament ses amis banquiers et assureurs, ainsi que la commission européenne de Bruxelles.

Macron et son 1^{er} ministre ont confirmé lors de la rencontre avec la CGT, qu'ils supprimeront 120 000 emplois publics durant le quinquennat. Il entend remettre en cause le statut de la fonction publique avec, selon lui, un statut modernisé, avec entre autre une grille indiciaire des 3 versants de la fonction publique dans le viseur. Il prévoit le remplacement progressif des fonctionnaires par des contractuels sous statut aligné sur le privé, facilitant ainsi la marchandisation et la livraison aux appétits financiers des groupes du privé de l'ensemble des missions de service public.

On pourrait rajouter la fusion de l'apprentissage et du contrat de professionnalisation qui accentuera la dépendance de la formation professionnelle aux employeurs, en la limitant à ce qui est utile aux objectifs patronaux d'employabilité.

C'est également une nouvelle réforme territoriale en préparation, avec en perspective le passage à 7 régions, bras armés de l'application des directives et des politiques d'austérité de l'Union Economique Monétaire et Européenne, mettant fin aux communes, aux départements, à la démocratie locale.

Les intentions de Macron, ne sont pas seulement de porter de nouveaux coups aux salariés et leurs familles, mais bien de remodeler totalement notre société pour asseoir la toute puissance et la domination sans partage du patronat, des grands groupes et de la finance, sur fond de misère généralisée pour la masse de la population.

Ce qui attend les salariés et les générations futures c'est la précarité généralisée du travail, sous un patronat de droit divin, c'est une protection sociale, maladie, chômage, etc. totalement individualisée avec un système assurantiel privé pour ceux qui auront les moyens de se les payer.

C'est la disparition des services publics, avec un accès à la santé, à l'éducation, à la communication, aux transports, à l'énergie, à l'eau, etc., là encore, pour encore ceux qui auront les moyens de se les payer.

Ce sont toutes les conquêtes sociales issues des luttes des salariés, qui ont permis l'élévation de leurs conditions de vie et de travail, permis le développement de notre économie et notre société que Macron entend liquider sur l'autel du profit.

Et tout ceci, Macron veut l'imposer de manière totalement arbitraire et antidémocratique à coup d'ordonnances pour contourner le débat à l'Assemblée nationale et les organisations syndicales. Légiférer par ordonnances est une sorte de super 49-3. L'Assemblée nationale, aux travers d'une autorisation préalable nommée « loi d'habilitation », délègue son pouvoir de légiférer au gouvernement, qui est autorisé à prendre pendant un délai qualifié de limité, des mesures qui sont normalement soumises au parlement mais sans passer par le parlement.

Après le 49-3 de Valls, pour les lois Macron et El Khomri, le nouveau Président s'apprête à un coup d'état constitutionnel, en plein congés d'été, pour limiter toute réaction sociale sur des sujets exemptés de tout débat.

Et ce n'est pas la pseudo concertation annoncée par Macron et son gouvernement qui fera bouger quoi que ce soit, si ce n'est de permettre à certains de se glorifier d'avoir récupéré quelques miettes déjà programmées et de faire perdre du temps pour construire l'indispensable mobilisation des salariés, actifs, retraités et privés d'emploi afin de contrer les prétentions de Macron et imposer d'autres choix.

En effet, face à ce véritable recul de civilisation de près d'un siècle programmé par Macron et son gang de malfaiteurs au service exclusif du capital, il n'y a pas d'autres alternatives pour les salariés, les retraités, les privés d'emploi, la jeunesse, de se rassembler pour non seulement entrer en résistance mais passer à l'offensive dans la mobilisation solidaire et déterminée pour récupérer les richesses créées par le travail pour les consacrer au progrès social.

A l'inverse des discours dominants, les richesses créées aujourd'hui, pour répondre aux besoins des salariés, de la population, n'ont jamais été aussi importantes.

Mais comme dans d'autres périodes de notre histoire, c'est la lutte des salariés sur chaque lieu de travail et de vie, leur mise en convergence, qui permettra d'imposer de nouvelles conquêtes sociales qui seules permettront une nouvelles progression des conditions de vie et de travail, un développement de notre société.

Déjà, dans de nombreuses entreprises et professions, dans toute la France, des salariés se battent pour l'augmentation des salaires, l'amélioration des conditions de travail, le développement de l'emploi, etc. Seule le développement, la généralisation de ces luttes, leur mise en convergence, permettra de résister et de gagner de nouvelles avancées sociales.

Si le 1^{er} acte de résistance consiste déjà à ne pas donner la majorité à l'Assemblée nationale dimanche prochain à Macron, en votant pour des candidats porteurs de progrès social, il est indispensable, dans la poursuite de ce rassemblement, de multiplier les débats avec les salariés, pour construire dès maintenant la mobilisation qui s'impose pour gagner la satisfaction des revendications.

Seule l'implication de la masse de salariés dans les luttes revendicatives permettra à tous et aux générations futures de travailler mieux et vivre dignement.

Cela nécessite également que les salariés s'organisent sur chaque lieu de travail et de vie, créent ou renforcent leur syndicat CGT pour se donner les moyens collectivement d'être plus forts et efficaces pour défendre leurs intérêts.

Après ce 1^{er} rassemblement, la CGT s'engage à poursuivre son travail et ses efforts afin de construire le rapport de force avec les salariés qui seul permettra de vivre dans une autre société fondée sur le progrès social.

La CGT réaffirme sa disponibilité, son engagement et sa détermination pour la construire avec tous les salariés. Alors à bientôt encore plus nombreux dans l'action.